

ÊTRE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE



AT **ABITIBI
TÉMISCAMINGUE**

**CAHIER DU PARTICIPANT
ET AJOUTS FAITS SUR PLACE**

Activité de mobilisation - 25 novembre 2014

ÊTRE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Citoyennes et citoyens œuvrant en faveur du développement local, territorial et régional, vous êtes préoccupés par les compressions budgétaires et par l'élimination de certains organismes en Abitibi-Témiscamingue? Vous vous sentez concernés par l'avenir de la région? Vous êtes touchés par les mesures d'austérité? Vous voulez influencer l'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue? Vous désirez définir et faire valoir notre identité auprès du gouvernement du Québec? Le rendez-vous du 25 novembre 2014 vous concerne!

UN MOUVEMENT DE CENTRALISATION VERS QUÉBEC

Nous avons pu constater au cours des derniers mois la volonté claire du gouvernement du Québec de profiter de la recherche de l'équilibre budgétaire pour modifier différentes structures et changer leurs mandats. L'abolition des conférences régionales des élus ainsi que des centres locaux de développement (CLD) et la modification profonde des mandats des carrefours jeunesse-emploi (CJE) en sont des exemples. Malgré plusieurs représentations faites auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un pacte fiscal transitoire a été signé avec les unions municipales provinciales, imposant ainsi au milieu municipal un important manque à gagner sur le plan financier.

Par ailleurs, les services des communications gouvernementaux sont désormais sous l'autorité du Conseil exécutif. Des rumeurs d'embauche dans les directions centrales pour certains ministères circulent. La Chaire en aménagement forestier durable est en danger, son financement semblant se tarir, ce qui affecte l'obtention de fonds pouvant provenir du fédéral. Ceci est aussi vrai pour plusieurs entités de recherche partout sur le territoire au moment même où le gouvernement a annoncé la mise en place de l'Institut nordique du Québec. Et ce ne sont là que quelques exemples auxquels peuvent s'ajouter les changements annoncés en santé, en éducation et dans les centres à la petite enfance.

Devant la vague de centralisation amorcée par le gouvernement du Québec, les inquiétudes sont grandes. Avec les pouvoirs de décision qui nous échappent et la réduction de la marge de manœuvre financière du milieu municipal et des autres acteurs du développement, c'est la capacité d'action propre à l'Abitibi-Témiscamingue qui est mise en péril.

LA MOBILISATION RÉGIONALE S'ORGANISE

L'Abitibi-Témiscamingue est fragilisée puisque de multiples partenaires du développement régional, territorial et local sont touchés directement ou indirectement par les compressions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec. Quelques mouvements se sont organisés dans les territoires de MRC.

Une quarantaine d'intervenants et d'intervenantes de la région se sont réunis le 12 novembre 2014 afin de structurer une vaste mobilisation visant à établir un nouveau rapport de force et d'équilibre avec le gouvernement du Québec. La rencontre a servi à dresser un état des lieux par secteur d'activités et à cibler les éléments jugés incontournables pour le maintien des spécificités de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les discussions ont permis de dresser une première liste d'impacts, pour la région, des compressions budgétaires imposées. La rencontre a également démontré que les mesures de restriction annoncées et à venir vont engendrer un chaos qui risque de compliquer le développement de l'Abitibi-Témiscamingue et d'affecter la vitalité de nos collectivités. Devant le sentiment d'urgence, un comité constitué d'une dizaine de partenaires a été mis en place. La tenue de la rencontre du 25 novembre est le fruit de leurs échanges.

L'objectif de l'opération est de faire front commun et de porter les messages à véhiculer au gouvernement du Québec. Il en va de la survie de l'Abitibi-Témiscamingue. La rencontre du 25 novembre avait pour objectif de se questionner collectivement afin de déterminer des actions concrètes permettant d'assurer notre devenir collectif qui est aujourd'hui à la croisée des chemins.

L'ÉTAT DES LIEUX

LE SOCIAL – COMMUNAUTAIRE

Des coupes dans le financement sont annoncées dans les centres de la petite enfance (CPE). Il est aussi question de hausses de tarifs et d'un recul concernant la création de nouvelles places. Les CPE s'étaient dotés d'un regroupement à l'échelle régionale, mais le financement a été coupé. En ce qui a trait aux organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux, des promesses de rehaussement du financement avaient été faites, mais un recul du gouvernement actuel se fait sentir. On maintient donc le statu quo quant au financement.

En immigration, La Mosaïque constate une diminution de 50 % de sa subvention. De plus, le Pôle d'économie sociale de l'Abitibi-Témiscamingue et la Corporation de développement communautaire (CDC) d'Amos sont en attente de leur financement. Du côté du Pôle, il y a eu mise à pied de la coordination, faute de fonds (ce qui entraîne la diminution des services). Parmi les autres constats, on note l'abolition des structures de développement et l'arrivée du projet de loi visant à modifier les régimes de retraite, qui constitue un déni de la libre négociation et des ententes déjà signées.

La menace de privatisation des services publics plane, notamment en santé et services sociaux. Les groupes communautaires s'effacent peu à peu dans une vision utilitariste de leurs services par le non-respect de leur autonomie et de leur mission. Par ses gestes, le gouvernement compromet les choix de société que le Québec avait faits (santé, CPE, Régime québécois d'assurance parentale [RQAP], accessibilité, universalité et gratuité des services, etc.).

Les personnes vulnérables sont fragilisées à cause de la diminution des services (La Mosaïque, carrefours jeunesse-emploi, etc.), mais cela entraîne aussi un recul pour les droits des femmes, entre autres avec les annonces d'augmentation des frais de garde dans les CPE. L'abolition des structures de concertation est perçue comme une entrave à notre capacité de poursuivre un développement social cohérent et organisé, voire une atteinte à la solidarité. On dénote un impact sur la main-d'œuvre, mais aussi une difficulté à maintenir les investisseurs locaux. On craint donc une diminution des dons (philanthropie). Enfin, on note des difficultés en lien avec la prochaine ronde de négociation des budgets pour les organismes communautaires. Les régimes de retraite sont également attaqués.

La concertation sera affectée par l'abolition de plusieurs structures. Les intervenants déplorent qu'ils doivent investir plus de temps en recherche de financement, au détriment des services terrain directs. La reddition de comptes sera aussi plus lourde avec la multiplication des bailleurs de fonds. Dans la réalisation de leur mission, les groupes communautaires ont moins de temps à investir en concertation et l'implication dans la communauté s'en trouve diminuée. De plus, ces derniers ne sont plus en mesure de répondre aux besoins grandissants des personnes vulnérables. Aussi, les CPE verront une diminution de la qualité de leurs services. Des choix doivent ainsi être faits.

LES AJOUTS DU 25 NOVEMBRE 2014

- ▶ Il est aussi question de hausses de tarifs dans les CPE et d'un recul concernant la création de nouvelles places, notamment par l'obligation du promoteur à investir 50 % de la somme dans le développement des établissements. Ceci compromet la création des places en installation.
- ▶ Une menace plane sur le programme Soutien à l'action bénévole et sur les enveloppes discrétionnaires des ministres. Plusieurs projets issus des organisations communautaires bénéficient des sommes associées à ces enveloppes.
- ▶ Les coupes actuelles fragiliseront l'ensemble de la population, particulièrement les personnes plus vulnérables, dont les femmes et les familles, mais aussi les personnes âgées et les gens à faible revenu. Le tissu social va se désagréger. Les mesures gouvernementales auront aussi un impact négatif sur les services de proximité et sur l'occupation du territoire, ce qui aura des effets directs sur la qualité des services offerts aux citoyens et citoyennes.

LA SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX

LES AJOUTS DU 25 NOVEMBRE 2014

Le 25 septembre 2014, le ministre Gaétan Barrette déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi no 10 modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales. Pour l'Abitibi-Témiscamingue, cette restructuration massive signifie la fusion de neuf établissements et de l'Agence dans un seul centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS). À terme, cela engendrera des économies de 220 millions pour le Québec, qui se feront notamment par la mise en commun d'activités et de ressources.

Le projet de loi no 10 vise une véritable intégration des services sous la gouverne d'un établissement unique dans la région qui agit comme seule porte d'entrée pour l'ensemble des services offerts aux patients. À cause du contexte budgétaire difficile, on mise sur une transformation du réseau et de sa gouvernance afin d'assurer des services intégrés, sur un parcours optimal et simplifié de soins et de services de même que sur la réduction des coûts liés à sa gestion.

Les défis du projet de loi no 10 sont nombreux :

- ▶ Les changements de grande envergure ont un impact sur l'ensemble des acteurs impliqués au sein du réseau régional de santé et des services sociaux (personnel, médecins, cadres et hors-cadres, membres de conseils d'administration).
- ▶ Inquiétudes au sein de la population, des bénévoles, des partenaires et des organismes. Apparition de rumeurs, de perceptions et de scénarios qui sèment la confusion et la désinformation.
- ▶ Intégration et gestion centralisée des services administratifs, crainte d'une centralisation massive et d'une perte de sensibilité aux particularités et réalités territoriales.
- ▶ Depuis cinq ans, approximativement 20 M\$ de compressions budgétaires sont reliés à la démarche d'optimisation des services dans la région, dont près de 6 M\$ en 2014-2015. L'année 2015-2016 sera très éprouvante.
- ▶ Crainte de perdre des gains obtenus au sein des réseaux locaux de services, notamment de la responsabilité populationnelle où le réseau de la santé et des services sociaux d'un territoire entre en dialogue avec la population et ses représentants, ce qui permet une modulation des services à la couleur locale.
- ▶ Préoccupations concernant la participation citoyenne dans l'ensemble des territoires de l'Abitibi-Témiscamingue sur le plan de la gouvernance du nouveau CISSS et des réseaux locaux de services.
- ▶ Concertation intersectorielle, notamment en santé publique, affectée par les compressions dans les institutions locales et régionales.

Du côté des façons de faire, les éléments suivants sont soulevés :

- ▶ Changement de culture de gestion : une ligne d'autorité plus directe, un renforcement de l'imputabilité et de l'atteinte des résultats.
- ▶ Responsabilité populationnelle dorénavant régionale, qui devra inclure les réalités populationnelles de l'ensemble des territoires et des réseaux locaux de services déjà en place.
- ▶ La restructuration massive engendre de l'insécurité.
- ▶ Passage d'un réseau d'établissements vers un réseau de services intégrés.
- ▶ Renforcement du réseautage d'établissements entrepris depuis la création des CISSS vers la mise en place de continuums de services intégrés efficaces.
- ▶ Changements sur le plan des façons de faire et de l'organisation des services, en gardant comme priorité absolue la réponse aux besoins des usagers au sein de la région, dans un contexte où le bénéfice de l'utilisateur doit passer avant celui du système, des structures ou des intervenants.
- ▶ Mise en place du financement par activité.
- ▶ Renforcement de la performance.
- ▶ Passage d'une gouvernance de représentation à une gouvernance de compétence.

LES JEUNES

Le dénominateur commun pour toutes nos organisations, qu'elles soient locales ou régionales, est sans contredit la jeunesse. Il est clair pour nos organisations que le travail concerté demeure une pierre d'assise pour la mise en place de programmes adaptés à nos réalités. Conjointement, nous tentons de soutenir et d'appuyer les jeunes dans leur émancipation et leur développement. De ce fait, nous croyons que peu importe la situation économique, les politiques gouvernementales devraient toujours prendre en compte leur impact sur la jeunesse.

Actuellement, les faits connus sont rares. Dans les carrefours jeunesse-emploi, la mission est remise en question. Le financement de base amènera un contrôle de la clientèle selon certains critères. Près du deux tiers des jeunes actuellement desservis pourraient se retrouver sans le soutien des carrefours jeunesse-emploi. Qu'en sera-t-il de la mission de soutien social des jeunes? Ensuite, notons que l'ensemble de la Stratégie d'action jeunesse est en cours de révision. Cette stratégie encadre de nombreux programmes comme les mesures en entrepreneuriat, la réussite éducative et la santé. Elle encadre également les missions des forums jeunesse et permet l'obtention d'un fonds d'investissement régional pour des projets jeunesse. Cette stratégie prendra fin le 31 mars 2015 et pour le moment, aucun signal n'est donné. Les risques que le financement soit modulé en fonction de la clientèle sont importants et pourraient accroître le déséquilibre entre les régions et les grands centres. En ce temps d'incertitude, le climat devient d'autant plus difficile pour travailler le développement des jeunes de l'Abitibi-Témiscamingue.

Même si les faits ne sont pas nécessairement tous connus, certaines menaces pointent à l'horizon. Il est difficile, malgré nos habitudes, de poursuivre le développement d'outils et d'actions de soutien ou encore de continuer le travail d'adaptation constant pour répondre à tous les besoins de la clientèle. Avec le réaménagement d'autres organisations, plusieurs passerelles ou projets risquent fort de disparaître. Comment pourrions-nous contourner ces écarts de services? Chaque organisme, avec sa mission et ses résultats à produire, aura bientôt moins de volonté et de liberté pour travailler ensemble. Le travail en cohésion et en partenariat des organisations locales et régionales sera donc plus difficile. Une menace bien présente sera la qualité et l'adaptabilité des services offerts aux jeunes de tous les milieux, qu'ils soient ruraux ou urbains.

Nous devons conserver notre façon de travailler ensemble dans le respect de chaque territoire pour que les jeunes de partout en Abitibi-Témiscamingue puissent être desservis. C'est grâce à des organismes comme les nôtres que chacun de nos milieux demeure dynamique et attractif pour les jeunes. Les organisations jeunesse permettent également aux jeunes de devenir des acteurs de leur milieu. C'est ainsi que nous développerons chez eux un sentiment d'appartenance fort et une envie de s'investir, de prendre leur place pour devenir des citoyennes et citoyens engagés. La région ne peut se passer de sa relève.

Nous devons garder le libre accès à tous les jeunes aux services jeunesse. Cet esprit d'ouverture, cet espace sans filtre est un élément primordial pour être près d'eux. Nous devons conserver notre expertise et notre connaissance des besoins des jeunes d'ici. Nous devons garder le pouvoir de travailler dans le respect de nos spécificités territoriales et de mettre en commun notre savoir afin de partager nos expertises pour offrir des services de qualité, pour développer un projet ou pour valoriser la région.

Nous sentons que le travail accompli ensemble, à force de concertation, de mise en commun, d'adaptation et de compréhension commune des besoins de la jeunesse, aide à l'épanouissement de notre jeunesse. Il faut donc poursuivre la mobilisation et la concertation, et décider de nos façons de faire ensemble, pour le bien-être de nos jeunes.

LES AJOUTS DU 25 NOVEMBRE 2014

- ▶ Les organismes risquent de recevoir un financement à plus court terme (ex. : sur un an eu lieu de trois).
- ▶ Prendre en considération l'impact sur les jeunes dans les autres secteurs d'activités (ex. : ruralité, éducation, etc.).
- ▶ Exode des jeunes et des cerveaux.
- ▶ Retour des trous/failles dans l'offre de service à la jeunesse.
- ▶ Éloignement des citoyens et citoyennes des lieux décisionnels et perte de lieux démocratiques pour la jeunesse.
- ▶ Diminution du travail en concertation; on se dirige vers le travail en silo. Être jeune dans une région ne doit pas être un handicap; on devrait avoir accès aux mêmes outils que les jeunes des grands centres.
- ▶ Pénurie de main-d'œuvre et possibilités d'emplois qui rétrécissent.
- ▶ Importance de continuer à surveiller les annonces liées à la Stratégie d'action jeunesse.

L'ÉDUCATION

En Abitibi-Témiscamingue, le système d'éducation a une identité propre en raison de l'étendue du territoire. Nous sommes confrontés à une réalité qui reflète bien notre titre de région ressource. Notre taux de scolarisation est beaucoup plus bas que la moyenne québécoise. Nos jeunes sont plus tentés d'aller rapidement sur le marché du travail plutôt que de demeurer sur les bancs d'école. Cette réalité nous vient de nos prédécesseurs, qui ont colonisé la région. Cette situation a fait en sorte que nous avons le plus haut taux d'étudiants de première génération au Québec.

Le travail de concertation est un élément clé qui a permis aux établissements scolaires de s'adapter à cette réalité. Au fil du temps, nous avons réussi à instaurer, dans l'ensemble du territoire, des établissements d'enseignement supérieur, adaptés aux besoins de notre population et répondant aux demandes du marché du travail. Cette façon de faire permet à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès aux études supérieures et à la formation continue. Par conséquent, la rétention de nos diplômés est facilitante puisque des possibilités d'emploi s'offrent à eux par la suite. D'ailleurs, la clientèle étudiante qui occupe majoritairement les rangs universitaires est constituée de jeunes mères de famille sur le marché du travail.

La concertation interordres facilite les échanges, le partage de locaux pour minimiser les coûts de fonctionnement et permet d'offrir une carte de programmes adaptée aux besoins spécifiques de la région. La concertation avec le secteur économique facilite le choix de formations à offrir. Nos établissements d'enseignement deviennent donc des acteurs de premier ordre dans le développement économique, social et culturel de notre région.

L'Abitibi-Témiscamingue est une région ressource qui subit les impacts des fluctuations économiques. L'une des solutions visant à pallier cette situation est l'établissement de centres de recherche. La région a développé une grande expertise dans plusieurs domaines, a tissé des liens avec des chercheurs et spécialistes du monde entier et détient un savoir-faire reconnu dans plusieurs domaines.

Selon les dernières statistiques, le taux d'obtention d'un premier diplôme est de 69,9 % pour l'Abitibi-Témiscamingue. La cible ministérielle étant de 80 % en 2020, il reste encore beaucoup de travail à accomplir pour y arriver. Le taux de décrochage, quant à lui, est continuellement en augmentation depuis les dernières années. Il est passé de 16 % à 19 % en seulement quatre ans. Cet état de situation met en lumière les différences qui caractérisent notre région par rapport aux grands centres urbains. Tous les éléments cités précédemment sont essentiels au bon développement de l'Abitibi-Témiscamingue. Une société éduquée est une société en santé. Les impacts reliés à l'éducation sont nombreux et les efforts déployés à valoriser l'éducation se jouent sur plusieurs niveaux. Les préjugés reliés à la formation professionnelle sont préoccupants dans une région où plusieurs corps de métiers sont très recherchés dans l'industrie. Des efforts sont donc investis pour redorer l'image de cet ordre d'enseignement.

Pour les élèves d'âge primaire et secondaire, de nombreux projets sont réalisés, autant dans les milieux scolaires que dans le cadre d'activités parascolaires, pour augmenter leur motivation, les sensibiliser à l'importance des études et développer leurs aspirations professionnelles.

Les nombreuses coupes improvisées, le financement mur-à-mur sans considération pour les pratiques adaptées et les coupes en recherche auront des répercussions néfastes et à long terme sur le développement de la région. Une réduction dans l'offre des programmes, dans les services offerts aux étudiants (entre autres de première génération) et une diminution de la présence dans l'ensemble des territoires signifie des pertes importantes pour une région déjà sous-scolarisée. Des coupes dans les organisations auront également comme impact de réduire les partenaires impliqués dans la persévérance scolaire et par le fait même, l'offre de service aux jeunes vulnérables.

Dans le cas où nos jeunes voudraient poursuivre des études supérieures, ils devront migrer vers les grands centres pour étudier et les risques de non-retour dans la région par la suite sont grands. Une pénurie de main-d'œuvre déjà présente risque d'augmenter. À l'opposé, un arrêt des études est très probable pour plusieurs jeunes et serait catastrophique.

Pour l'Abitibi-Témiscamingue, et pour l'ensemble des partenaires du milieu de l'éducation, des élus, du secteur économique et du milieu communautaire, l'éducation est une priorité. Nos jeunes sont notre avenir et notre région en a besoin pour assurer son développement. Nous revendiquons le droit d'offrir à la population de l'Abitibi-Témiscamingue un niveau de service éducatif comparable à celui des grands centres. Actuellement, tout le système d'éducation est remis en question, et ce, sans consultation ni considération de tous les dommages collatéraux. Concertation, autonomie et financement adapté sont les trois éléments qui permettront à l'Abitibi-Témiscamingue de continuer le travail de longue haleine qui a été entrepris il y a plusieurs années.

LES AJOUTS DU 25 NOVEMBRE 2014

- ▶ La problématique du décrochage élevée chez les garçons.
- ▶ Services d'aide et de soutien aux étudiants de première génération.
- ▶ Valorisation de la culture de l'éducation.
- ▶ Le modèle de déploiement éclaté des établissements scolaires dans l'ensemble du territoire (présence partout et offre de service adaptés).
- ▶ Les dommages collatéraux des coupes pour les partenaires externes du milieu de l'éducation.
- ▶ La fusion des commissions scolaires (coûts, services aux élèves, liens avec les parents, gestion de proximité, etc.).
- ▶ La loi prévoit un délai de deux ans pour fermer une école, mais on veut fermer trois commissions scolaires.
- ▶ À l'UQAT, la formation des enseignants est adaptée à de petits groupes sur deux territoires afin de conserver l'aspect de proximité. Cet élément sera difficile à préserver.
- ▶ L'inéquité entre les universités, les dépenses de l'UQAT sont rentables.
- ▶ Valoriser le travail des bénévoles et les utiliser pour nous aider.
- ▶ Loi no 15 : un étudiant qui s'en va étudier à l'extérieur coûte aussi cher et représente une perte pour nous.
- ▶ Des coûts additionnels sont transférés aux acteurs de l'éducation, en provenance d'autres organismes gouvernementaux eux-mêmes aux prises avec des compressions budgétaires (on transfère les problèmes dans la cour de l'éducation).
- ▶ Il faut refuser les impacts des compressions en éducation, car elles auront des répercussions à long terme.
- ▶ Il y a urgence d'agir dans certains secteurs. Il faut prioriser les actions.

LE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

Depuis l'annonce de l'abolition des centres locaux de développement dans le cadre du pacte fiscal transitoire, plusieurs CLD sont en voie d'intégration dans les MRC, et ce, bien que les orientations législatives ne soient toujours pas connues. Les réalités du développement socioéconomique, plus particulièrement le soutien aux entreprises, sont très différentes d'une MRC à l'autre. L'abolition et l'intégration déjà en cours, qui se déroulent sans attendre la passation des pouvoirs, sont à géométrie variable. Il y a de réels écarts dans la vision et l'organisation des services entre les préfectures, les directions et les conseils des maires. À ce jour, les préfectures ne se sont pas toutes formellement prononcées quant au modèle qu'elles souhaitent mettre de l'avant. Plusieurs constats demeurent inconnus quant au financement des services, et toutes les MRC ne sont pas au même niveau pour remplir les nouvelles responsabilités qui leur sont dévolues. La mobilisation entourant les structures en développement économique, dont celle des gens d'affaires qui se présente de façon inégale d'un territoire à l'autre, ne semble pas avoir d'effet sur les décisions prises.

Au nombre des difficultés et menaces, l'abolition et la réduction de 55 % de la contribution gouvernementale pour la fonction « soutien aux entreprises », dorénavant confiée aux MRC, auront des effets collatéraux importants sur le développement économique des milieux. Des inquiétudes quant aux modalités de gestion du portefeuille par les nouveaux responsables du Fonds local d'investissement (FLI), dont la confidentialité des dossiers d'entrepreneurs aux conseils des maires, pourront avoir un impact sur le développement d'entreprises.

La perte d'expertise et de vision du développement socioéconomique est bien réelle. Des dossiers et des champs d'intervention menés précédemment par les CLD pourront disparaître. Pour n'en nommer que quelques-uns, pensons à l'économie sociale, à la ruralité, au tourisme ou à l'animation économique. Au chapitre de la Politique nationale de la ruralité, des préoccupations majeures ont été mentionnées quant au devenir même de la politique. On doit donc rester vigilants. Cette forme « d'abandon » de

dossiers ou champs d'intervention pourra avoir des effets sur d'autres organismes appelés à combler les ruptures de services et de partenariats. Enfin, la concentration du pouvoir lié au développement économique pourra se faire au détriment de la concertation déjà existante des milieux d'affaires et de la société civile.

Il sera difficile de consacrer la même intensité au développement économique, à la ruralité, à l'économie sociale, à l'animation économique, au financement des entreprises, bref de travailler au développement intégré, tant à l'échelle locale que régionale. Par ailleurs, les partenariats et la concertation seront très difficiles dans de nombreux territoires de MRC.

LES AJOUTS DU 25 NOVEMBRE 2014

- ▶ Réalité et conjoncture politique où prime l'abandon des régions : abolir le terme austérité, car la situation actuelle ne le commande pas. Il faut ralentir le processus mené par le gouvernement et consulter les régions.
- ▶ Comment la région saura-t-elle relever le défi de soutenir ses entrepreneurs, principaux acteurs du développement économique, et leur offrir les services adéquats à la création, à l'expansion et à la consolidation de leurs entreprises? Ce défi dépasse de beaucoup les CLD. La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue, le projet ACCORD et 48e Nord international sont tous des organismes propices au développement économique de tous les territoires de la région. L'abolition des CLD, c'est quelque chose d'important, mais il faut regarder le développement économique dans son ensemble, avec les autres organismes régionaux. L'épée de Damoclès pend désormais au-dessus de tous les services de première ligne. Les CLD étaient des organisations indépendantes, autonomes et imputables, dotées d'une connaissance approfondie des secteurs qu'ils desservaient, tout en contribuant à la réalisation de multiples projets structurants.
- ▶ Dès la sanction de la loi sur le développement local et régional, qui aura pour effet de dissoudre la CRÉ, la préfecture, appuyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), aura à gérer la transition (liquidités financières, engagements, ententes spécifiques, etc.) tout au long de l'année 2015. Coupe de 50 % au Fonds de développement régional (FDR). L'atterrissage est inconnu pour plusieurs ententes spécifiques et autres engagements. Volonté exprimée d'engager les montants associés au FDR de 2014-2015 et 2015-2016 au maintien d'une instance de concertation régionale.
- ▶ Responsabilités dévolues aux MRC sans être accompagnées de mandats et moyens législatifs clairement établis.
- ▶ Transfert inconnu des mandats et des responsabilités entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) et le MAMOT et, par ricochet, plusieurs questionnements quant aux responsabilités possibles au local et à la Table des préfets.
- ▶ L'institution de concertation régionale est indispensable pour le maintien de la cohésion locale et régionale.
- ▶ Les coupes risquent d'étioler la solidarité régionale au profit des territoires, ce qu'il faut éviter à tout prix.
- ▶ L'accompagnement des entreprises, manque de moyens, de financement, d'expertise, baisse des conditions favorables à l'émergence d'un entrepreneuriat économique.
- ▶ Les outils de développement dont s'est doté la région sont menacés selon eux et ils ne doivent pas être touchés : 48e Nord international, les créneaux ACCORD, MISA, les carrefours jeunesse-emploi, CTRI, UQAT/IRME, la R et D appliquée faite sur le territoire pour nos industries.
- ▶ La région est plus forte que la somme de ses constituantes (MRC). Il ne faut pas que les MRC travaillent en silo, mais en synergie pour le bien régional. On ne veut pas retourner à l'ère des guerres de clochers.
- ▶ Les tables sectorielles régionales tiennent compte des spécificités locales qu'on retrouve dans toute la région.

LES RESSOURCES NATURELLES

La santé du secteur minier est affaiblie, mais surtout affectée par des facteurs externes (cours des métaux, marchés financiers, etc.). La santé des secteurs forestiers et agricoles se porte mieux, mais est encore fragile. Il y a un questionnement quant à la position du gouvernement en regard du développement et du soutien de la filière minérale (entreprises minières, services, fournisseurs, formation, recherche, etc.), de l'éducation forestière, des petites entreprises agricoles et de la protection de l'environnement. Aucune décision n'est prise à ce jour.

Les intervenants du secteur des ressources naturelles ont des inquiétudes quant à la gestion comptable à court terme par le gouvernement, ce qui aura des impacts à long terme sur le développement régional. Cette approche a pour conséquences une réflexion non intégrée, sectorielle, ne tenant pas compte du développement durable. Elle compromet la création de richesses pour les générations futures et la réflexion à long terme de l'après-mine en plus de provoquer la perte de financement pour des projets structurants à long terme, la capacité des créneaux d'excellence à remplir leur mission ainsi que la pérennité de l'agriculture et de l'éducation forestière, si importante pour le développement d'une culture forestière.

La région a une grande capacité à mobiliser ses ressources, à travailler de concert, et ce, dans toutes les filières du développement des ressources naturelles. La perte de notre gouvernance régionale pourrait conduire à une démotivation des acteurs, ce qui compromettrait l'avenir de nos créneaux d'excellence et conduirait à la perte de reconnaissance de l'expertise ainsi qu'à la fin des tables de concertation.

LES AJOUTS DU 25 NOVEMBRE 2014

- ▶ La foresterie est plus fragilisée que ce que laisse entendre l'état des lieux.
- ▶ Les éléments suivants ont été oubliés :
- ▶ Les Premières nations
- ▶ Les aquifères des eskers et moraines
- ▶ La nécessité que les communautés accompagnent les entreprises minières, plutôt que d'être en opposition : les entreprises minières doivent quand même agir de manière responsable.
- ▶ L'importance du rôle des directions régionales des ministères
- ▶ Le désengagement de l'État, qui laisse aux entreprises la responsabilité de l'acceptabilité sociale
- ▶ L'importance d'avoir des instances intégrées – ne pas revenir au sectoriel
- ▶ Soutenir la création de valeur ajoutée aux ressources naturelles

L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

LES AJOUTS DU 25 NOVEMBRE 2014

- ▶ Diminution importante du nombre de fermes : seulement dans le secteur bovin, il y a eu une diminution de 43 % du nombre de fermes entre 2006 et 2013. Ce phénomène engendre des impacts sur l'ensemble des entreprises agricoles, puisque le nombre d'établissements ne permet plus d'assurer d'avoir facilement accès à des services techniques ou professionnels ainsi qu'à certains équipements. La diminution du nombre de fermes accroît le phénomène de spéculation foncière.
- ▶ Il y a migration de la production animale vers la production végétale.
- ▶ Important désengagement de l'État, alors que les producteurs ont besoin de stabilité. D'importants changements ont été effectués du côté du programme d'assurance stabilisation (ASRA) au cours des dernières années. D'autres changements pourraient avoir des répercussions majeures.
- ▶ Le dynamisme du secteur agricole a un impact majeur sur l'occupation du territoire et sur la vitalité des municipalités rurales.
- ▶ Les programmes gouvernementaux ne sont souvent pas adaptés aux besoins des producteurs régionaux.
- ▶ La relève représente un défi de taille.
- ▶ En Abitibi-Témiscamingue, on ne doit plus miser exclusivement sur le développement de la filière bovine, mais sur le développement de tout le secteur agricole.
- ▶ La région jouit d'un immense potentiel de développement (humain, expertise, etc.). Les terres sont abondantes, abordables et sous-utilisées. La région dispose d'un énorme potentiel pour diversifier et consolider certaines productions.
- ▶ Il y a un raffermissement des marchés dans le secteur bovin.
- ▶ Présence du créneau d'excellence Agriculture nordique axée sur la production bovine et de la station de recherche basée au Témiscamingue.
- ▶ Potentiel de collaboration et de développement avec le Nord-Est ontarien.

LE TOURISME

Une consultation sur le modèle d'affaires du tourisme au Québec a été amorcée par la ministre du Tourisme cet automne. S'ajoutent à l'incertitude les impacts actuels des différentes réformes orchestrées par le gouvernement. Cela ne présage rien de positif. Les acteurs de l'industrie sont inquiets. La gouvernance risque d'être grandement modifiée et la crainte de centralisation existe. L'unité de développement touristique régionale, plus connue sous le nom de Carrefour touristique, écope déjà des décisions alors que son partenaire, la CRÉ, est en voie de disparaître. Les partenaires de Tourisme Abitibi-Témiscamingue sur les territoires, majoritairement des CLD, n'existent plus. La collaboration sera à reconstruire et la complémentarité des mandats à revoir. C'est le travail des 20 dernières années qui est bousculé. Quel sera le portrait de l'industrie touristique dans quelques mois? Il est dur de le prévoir!

Le rapatriement de la taxe sur l'hébergement à Québec figure en haut de la liste des changements à surveiller. Levier économique important, elle finance la promotion de la région, mais aussi le développement. Elle a permis à la destination de l'Abitibi-Témiscamingue de faire des pas immenses, de se professionnaliser, de se faire connaître. Son apport est essentiel afin de maintenir une destination compétitive. Aussi, les menaces de regroupement font craindre la perte de proximité avec les entrepreneurs et entre entrepreneurs eux-mêmes.

Bien qu'à ce jour aucune annonce officielle ne touche directement le secteur touristique, ce dernier est déjà affecté par l'incertitude et déstabilisé par la disparition de ses partenaires.

LA CULTURE

Dans le secteur culturel, le poste de directrice régionale du ministère de la Culture et des Communications de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec a été fusionné avec celui de l'Outaouais. De plus, l'abolition des directions régionales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demande une réorganisation des budgets alloués en culture-éducation, ce qui a pour effet de ralentir et de modifier nos pratiques actuelles en diminuant les sommes utilisées pour les sorties culturelles. Enfin, les décisions prises sans consultation par le gouvernement du Québec sèment un climat d'incertitude quant à l'avenir des organisations culturelles.

Sur le plan des menaces, la perte de centres régionaux de décision (directions régionales du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de même que de la CRÉ a un impact direct sur le secteur culturel. Ainsi, l'entente entre le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la CRÉ pour le Programme des arts et des lettres de l'Abitibi-Témiscamingue est compromise. Or, ce levier a joué un rôle incomparable dans le développement de la pratique artistique de notre région. Par ailleurs, chaque personne qui quitte la région doit être vue comme une perte nette. Non seulement ce sont des travailleurs en moins, mais cela a des effets directs sur notre vie sociale et culturelle. En effet, chaque départ diminue le nombre de nos spectateurs, de nos consommateurs d'art, sans compter ses répercussions sur l'implication bénévole, si essentielle à la survie de nos organisations culturelles.

La perte de référence quant à nos partenaires et leviers économiques a un impact direct sur nos façons de faire. Avec tous ces bouleversements dans nos structures organisationnelles, nous percevons qu'un ralentissement de tout le développement du secteur culturel de notre région est déjà amorcé. C'est la voix de notre région qui s'en trouve amoindrie.

LES AJOUTS POUR LE TOURISME ET LA CULTURE DU 25 NOVEMBRE 2014

- ▶ La perte des partenaires a des effets sur les activités de Tourisme Abitibi-Témiscamingue et du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue. La paralysie actuelle est très démobilisante.
- ▶ L'exode des artistes est craint, tout comme la perte de gens d'expérience et d'expertises à cause des compressions budgétaires imposées.
- ▶ Il y a rumeur de rapatriement de la taxe d'hébergement à Québec.
- ▶ Il est nécessaire de disposer de fonds culturels dédiés aux jeunes artistes, mais également aux artistes en général. L'argent ne doit pas se concentrer uniquement dans les structures.
- ▶ Importance d'une mobilisation avec les autres régions du Québec et importance de mettre en lumière nos succès de concertation.
- ▶ Demander aux députés de la région et au ministre régional de porter notre message au gouvernement (et de ne pas agir simplement à titre de porte-parole du gouvernement).
- ▶ Les Premières nations ainsi que les personnes âgées doivent être associées aux démarches de mobilisation de la région.
- ▶ Nécessité de soutien aux entreprises (PME).
- ▶ Perte de pouvoir du milieu rural, de services de proximité et d'implication citoyenne.
- ▶ Dévitalisation, incertitudes et perspectives d'avenir amoindries.

LA RURALITÉ

LES AJOUTS DU 25 NOVEMBRE 2014

La dévitalisation des villages apporte l'exode des jeunes, des familles et des aînés, qui n'y trouvent pas de résidences pouvant les accueillir. Le climat d'incertitude qui plane dans les milieux ruraux engendre des perspectives d'avenir assombries ainsi qu'un dynamisme affaibli. On constate une perte de pouvoir au niveau rural et un effritement du sentiment d'appartenance, qui entraîne à son tour une baisse de l'implication citoyenne. La perte de contrôle sur les ressources qui s'y trouvent risque de réduire le pouvoir de la région dans l'ensemble du Québec. On note une perte de services de proximité, qu'on associe à un abandon des citoyens et citoyennes, une perte de l'occupation dynamique du territoire et une disparition probable de certaines localités. Toutes ces réalités constituent des atteintes à la qualité de vie.

LA CONCERTATION

Des changements majeurs de plusieurs instances impliquées en développement régional sont notés : réseaux de la santé, de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ministères, CLD, CJE, etc. Il y a révision des budgets et des programmes en soutien au développement régional, tant pour le fonctionnement des instances que pour la réalisation de projets, ceci dans les ministères et les organismes régionaux. On note une diminution de la capacité des organisations régionales de prendre des décisions ainsi qu'une centralisation des décisions et une diminution de la participation de la société civile. L'abolition de la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue est annoncée et la responsabilité de développer une nouvelle instance de concertation régionale est confiée par

le gouvernement aux préfets des MRC. Le Fonds de développement régional (FDR) est réduit de plus de 50 % pour 2015-2016 et son utilisation est centrée sur la liquidation des activités de la CRÉ. Il y a disparition de la notion de région (Abitibi-Témiscamingue) pour le MAMOT et de l'exigence d'élaborer un plan quinquennal de développement applicable à la région. La fin est annoncée pour les ententes spécifiques, administratives et de partenariat, selon un calendrier à développer, entente par entente, ministère par ministère.

Le maintien de la concertation régionale et des lieux d'échange et de travail est important. Le partage d'une vision commune des enjeux stratégiques de développement doit pouvoir se faire. Le retour d'une approche en silo avec des moyens individuels diminués entraînera d'importantes difficultés. Il y a risque de tensions intrarégionales exacerbées par les changements imposés. La diminution drastique des moyens pouvant agir comme levier sur le développement affectera les façons de faire. Comment les organisations pourront-elles remplir leur mission alors qu'elles sont questionnées sur leur existence ou leur mandat ou qu'elles sont aux prises avec des compressions budgétaires majeures?

La majorité des lieux de concertation et d'échanges devront être recréés en raison de l'importance des changements annoncés. Cette situation fait reculer la région de manière importante au lieu de pouvoir travailler à la poursuite de son développement. En l'absence d'un plan quinquennal de développement, il devient difficile de cerner les enjeux stratégiques et partagés, voire impossible, et l'animation de l'ensemble des acteurs de développement sera illusoire tant qu'une nouvelle instance régionale n'aura pas été ciblée.

LES AJOUTS DU 25 NOVEMBRE 2014

- ▶ Une augmentation pressentie des jeux de pouvoir et des lobbys.
- ▶ Les leviers financiers et l'autonomie dans les choix d'investissements des fonds seront diminués.
- ▶ Avec l'abolition de la CRÉ, plusieurs impacts sont nommés : perte de notre capacité de parler fort et d'une seule voix, perte des lieux d'échange, des expertises qui s'y retrouvent, des outils régionaux (L'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, Valorisation Abitibi-Témiscamingue).
- ▶ En l'absence d'une instance régionale, il sera de plus en plus difficile de porter les voix des organisations citoyennes et des organisations en général.
- ▶ Évacuation encore plus importante de la société civile et des petites collectivités dans les décisions concernant le développement de la région et les investissements des fonds accordés par le gouvernement.
- ▶ Pour assurer la qualité des décisions, leur pertinence envers les enjeux locaux, territoriaux et régionaux, il faudra rétablir des regroupements « humains » où tous les groupes pourront être représentés.
- ▶ Difficulté accrue pour la région de se concerter sur une vision à long terme de son développement et en y faisant contribuer tous les groupes de la société.

LES INCONTOURNABLES

L'Abitibi-Témiscamingue est une vaste région aux multiples visages. Dans l'ensemble, cette région s'avère peu connue, tant sur le plan historique que géographique. Certes, plusieurs en ont entendu parler, d'autres l'ont visitée. Dans l'imaginaire collectif, l'Abitibi-Témiscamingue est synonyme de région nordique, éloignée des grands centres. La région évoque aussi le pays de l'or, des ressources naturelles. Mais pour nous, l'Abitibi-Témiscamingue c'est beaucoup plus que ça, c'est chez nous, c'est une région où les gens travaillent ensemble pour faire valoir leur droit d'être et de vivre chez eux.

Nous, gens de l'Abitibi-Témiscamingue, déclarons avec force et sans hésitation notre droit à l'identité. Nous sommes notre territoire, vaste, rude et droit. Parsemés de forêts et de métaux, riches de notre sous-sol. Nous sommes notre fierté, fierté de dire et d'être avec détermination. Nous sommes ensemble, uniques, culturels, originaux et debout, toujours tournés vers l'avenir. Nous exigeons notre droit d'avoir les moyens de nos ambitions afin de conserver nos acquis. Nous demandons au gouvernement du Québec de nous permettre de continuer de nous définir par nos propres valeurs, nos propres modèles.

L'IDENTITÉ RÉGIONALE

Notre histoire est à l'origine de notre identité bien particulière. Nos origines de bâtisseurs ainsi que l'influence autochtone sont bien présentes, particulièrement dans notre façon de faire les choses, par la culture du consensus, par le partage de nos savoirs et le travail acharné dans le but de créer ensemble notre richesse collective.

Nous devons, en tant que région et par respect pour nos prédécesseurs, conserver ces traits de caractères qui nous rendent uniques.

Pour ce faire, nous devons conserver :

- ▶ les lieux d'échange et de partage de connaissance et d'expertise des gens de toutes les générations pour permettre la transmission de cet héritage précieux;
- ▶ les services adaptés à toutes les personnes qui composent notre société afin de mettre en valeur les particularités de chaque individu qui font la force de notre région;
- ▶ notre capacité d'entreprendre, d'être créatif et de travailler en partenariat pour le bien commun. Ceci est notre incubateur qui nous permet de soutenir et d'entretenir notre capacité à générer notre bien collectif, qu'il soit culturel, touristique, artistique, économique ou autre;
- ▶ l'unité de veille régionale, outil unique au Québec, qui nous permet d'avoir une connaissance détaillée de notre territoire et nous aide à prendre des décisions éclairées.

LA CONCERTATION ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.

Depuis 50 ans, l'Abitibi-Témiscamingue se concerta dans le but d'avoir une vision commune de son avenir et de faire en sorte que chaque territoire y participe et se sente représenté dans le respect de ses spécificités, dans une approche égalitaire.

Pour ce faire, nous devons conserver :

la concertation interordres dans le domaine de l'éducation (partage des équipements et des infrastructures, réflexions communes, lien avec le marché du travail pour offrir des formations adaptées) qui pourrait être un modèle à suivre pour les autres secteurs d'activités;

- ▶ la notion de partage et d'esprit coopératif;
- ▶ un lieu d'échange et de développement afin d'assurer la réalisation de projets communs;
- ▶ une gouvernance décentralisée et à notre image;
- ▶ l'Autonomie régionale.

Au-delà de son titre de région ressource, l'Abitibi-Témiscamingue détient une expertise riche et des forces dans plusieurs domaines. Forte de ses façons de faire qui lui sont propres et de sa connaissance du territoire, l'Abitibi-Témiscamingue s'est dotée d'un plan quinquennal de développement à son image et faisant l'unanimité dans ses cinq territoires.

Si le gouvernement a besoin des ressources de notre région, l'Abitibi-Témiscamingue a besoin à son tour de son autonomie pour mener à bien son développement, la rendant ainsi libre de ses choix, en contrôle et plus apte à demeurer un lieu d'émergence où les générations futures auront le goût de vivre et de s'investir.

Pour ce faire, nous devons conserver :

- ▶ une instance régionale nous permettant de nous concerter;
- ▶ notre capacité à prendre des décisions;
- ▶ notre proximité avec les différents artisans de la région;
- ▶ Le financement.

Actuellement, le financement n'est pas adapté aux différentes réalités des organismes bénéficiaires de notre région. C'est un financement mur-à-mur qui ne tient pas compte des spécificités des clientèles et des missions des organisations. Par conséquent, il est difficile, voire presque impossible, d'atteindre la cible et de maintenir un équilibre budgétaire. Par conséquent, nous demandons au gouvernement d'adapter le financement aux réalités régionales citées plus haut.

Pour ce faire, nous devons conserver :

- ▶ la capacité d'offrir des services dans les milieux ruraux;
- ▶ les moyens d'offrir des services aux citoyennes et citoyens.

En terminant, pour que l'Abitibi-Témiscamingue demeure une région forte et dynamique, il est primordial que sa population soit éduquée et consciente des enjeux auxquels notre société fait face. Pour ce faire, nous devons prioriser l'accessibilité aux études, et ce, dans l'ensemble de nos territoires. Il est prouvé que l'éducation est la clé pour que nos jeunes soient des personnes mieux nanties, plus impliquées, en meilleure santé physique et mentale.

De plus, la participation citoyenne est également un élément de taille à mettre de l'avant. Elle est essentielle pour que la région se développe et s'affirme. En effet, l'implication des jeunes et moins jeunes réaffirme le sentiment d'appartenance à l'Abitibi-Témiscamingue et permet à tous de s'impliquer et s'engager dans leur milieu et ainsi d'atteindre nos objectifs et d'être maîtres de notre destinée.

Être l'Abitibi-Témiscamingue comprend :

- ▶ les compétences;
- ▶ l'identité;
- ▶ l'attractivité;
- ▶ l'équilibre.

Partie intégrante du Plan quinquennal de développement (PQD) de l'Abitibi-Témiscamingue 2014-2019 dont la région s'est dotée à travers des échanges et un dialogue riche du savoir des actrices et acteurs du développement régional, les enjeux mentionnés plus haut ont été définis par les gens de chez nous. Ces enjeux interpellent la mobilisation de l'ensemble des partenaires et nous permettront de bâtir une région solide et tournée vers l'avenir. Pour être l'Abitibi-Témiscamingue, il faut partager un discours et des enjeux communs qui nous ressemblent.

LES AJOUTS DU 25 NOVEMBRE 2014

- ▶ Demander aux députés élus de la région d'en défendre vigoureusement les intérêts.
- ▶ Disposer des moyens nécessaires pour mettre en œuvre les choix collectifs faits par la région (ressources financières, matérielles et humaines) et équité entre les territoires de la région.
- ▶ L'importance d'avoir des pouvoirs décisionnels dans la région et une flexibilité qui vient avec.
- ▶ Le maintien de l'identité des territoires.
- ▶ Il faut nommer l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, et ne pas seulement parler d'une instance de veille.
- ▶ Pertinence de maintenir une instance régionale de concertation et de développement dans laquelle se retrouvent également des membres de la société civile.
- ▶ Concertation à travers l'ensemble des territoires pour un meilleur travail en synergie et concertation entre les régions de la province.
- ▶ Mettre l'accent sur les citoyennes et les citoyens, ce sont eux qui sont touchés au bout du compte par les compressions.
- ▶ Appliquer l'analyse différenciée selon le sexe afin de prendre des décisions qui ne seront pas nuisibles aux femmes.
- ▶ Les outils de développement dont s'est dotée la région sont menacés et ils ne doivent pas être touchés : 48e Nord international, les créneaux ACCORD, MISA, les carrefour en entrepreneuriat, Centre technologique des résidus industriels (CTRI), UQAT/IRME, la R et D appliquée faite sur le territoire pour nos industries. Ils sont considérés comme des intouchables.

« Ici, en Abitibi-Témiscamingue, on a ce privilège et aussi cette chance d'évoluer dans une société qu'on peut encore définir, dans des organismes qu'on peut encore influencer, dans des institutions qu'on peut encore marquer de nos idées et de paysages qu'on peut encore embellir. »

Guy Lemire, directeur général
du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT)
et de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue (1993-2005).